



Demande de certificat (Administration)

*Veuillez remplir ce formulaire avec les informations requises

Informations sur l'administration				
Noms de l'Administration	COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YDE II			
Code budgétaire				
Président / ministre	YANNICK MARTIAL ELOUNDOU AGISSI			
Siège social et adresse				
BP Adresse				
Information sur l'utilisateur du certificat*				
Nom de l'employé	MBEDE	MONGO	ROGER	
Date de naissance	14-09-1973	N° CNI / Passeport service	ARM 51014	
Téléphone	694471686	Mobile	678222628	Fax
Direction	COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YADOUNDE II			
Courriel (e-mail)				
Type de demande	Emission* réémission*renouvellement*suspension*réactivation*révoation*Mise à jour des informations critiques			
Pouvoir du mandataire				
Informations sur le mandataire	Noms		N° CNI/Passeport service	
	Téléphone		Relation avec le représentant	
Conformément aux dispositions de la loi n° 2010/012 du 21 décembre 2010 relative à la cybercriminalité et à la charte de certification électronique de l'ANTIC, je demande le certificat électronique et suis d'accord que les données contenues dans ce formulaire soient utilisées pour les tâches liées à la gestion de ce certificat et notamment la demande d'émission, de réémission, de renouvellement, de suspension, de réactivation, de révocation ou d'un événement apparenté.				
Date ____/____/____				
(Nom, cachet et signature du Directeur Général)				

- *Document à attacher à la présente demande
- Copie de l'enregistrement au registre de commerce
 - Un certificat d'impression de cachet (cachet de l'entreprise ou de l'individu)
 - Une copie de la pièce d'identification de l'utilisateur du certificat et celle du mandataire



P.O Box : 6170 Yaoundé
Tel : +237 222 20 22 11 – Fax: +237 222 20 39 31
<http://www.antic.cm> pki@antic.cm

Nom	Opérateur Centrale de l'Autorité d'Enregistrement
Signature	



INFORMATISATION DES FAITS D'ÉTAT CIVIL AU CAMEROUN
ET DANS LES MISSIONS DIPLOMATIQUES

**FICHE D'IDENTIFICATION DES ACTEURS
DE LA DIGITALISATION**

Nom du CEC COMMUNE D'ARRONDISSEMENT YDE II Code CEC : 7301
Nom du CEC de Rattachement : / Code CEC

Noms et prénoms : MBEDE MONGO ROGER

Téléphone : 694 47 1686 - 678 22 26 28

Sexe : MASCULIN

Qualité : SECRETARE D'ETAT-CIVIL

Fonction :

Niveau Scolaire : PROBATOIRE

CNI/Passeport : CNI - n° AA 17 510 14

Nature de l'acte : DECISION MUNICIPALE PORTANT DESIGNATION DES SECRETAIRES D'ETAT-CIVIL CYD II

N° de l'acte : 000003/2025/DMICAY II/SG/CSR



Signature 1

Signature 2

P.J

- Photo
- CNI
- Arrêté



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix- Travail - Patrie

**PROCES-VERBAL DE PRESTATION
DE SERMENT N°20/S DU 13 OCTOBRE**

2025

--- A l'audience publique ordinaire du treize octobre 2025 du Tribunal de Première Instance de Yaoundé-Centre Administratif, statuant en matière civile, siégeant en la salle ordinaire de ses audiences sises au palais de justice de ladite ville, présidée par Madame **ABDOUL KADIRI**, Juge au Tribunal de Première Instance de céans ;

--- En présence de Monsieur **TSAGUE DONKENG Hubert**, Substitut du Procureur de la République près ledit Tribunal, occupant le banc du Ministère Public ;
--- Assisté de Maître **MENTHEA NTAK Arlette Babette** Greffier ;

PRESTATION DE SERMENT DE DESIGNATION DES SECRETAIRES D'ETAT CIVIL DEVANT PRETER SERMENT POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE II

IL s'agit des nommés :

- NJIKI OUETE Achille Roger** ✱
- MANGA AYO Ange Julienne**
- MBEDE MONGO Roger**
- FAGNI NGAMIE Amina Mounira**
- ABENA Emilienne Flore**
- BEYENE ADIABA André**
- NKOUANDOU MEFITNEMBEMOUN**
- TOUG- ME YARA Justin**
- ETOUNDI MBARGA Jean Franck**

- **ONT -COMPARU** -

Les nommés :

- NJIKI OUETE Achille Roger**
- MANGA AYO Ange Julienne**
- MBEDE MONGO Roger**
- FAGNI NGAMIE Amina Mounira**
- ABENA Emilienne Flore**
- BEYENE ADIABA André**
- NKOUANDOU MEFITNEMBEMOUN**
- TOUG- ME YARA Justin**
- ETOUNDI MBARGA Jean Franck**

---Le Président après avoir fait le rapport de la cause donne la parole au

1^{er} rôle

COPIE GROSSE

13/10/2025

Ministère Public pour ses réquisitions ;

---- Le représentant du Ministère public à qui la parole est donnée, après les civilités d'usage dégage le sens de la prestation de serment qui est un engagement solennel, une promesse prononcée publiquement devant le Tribunal, par l'impétrant d'accomplir sa fonction dans le strict respect des lois et règlements de notre pays ;

---Le Ministère Public poursuit avec la définition du serment qui est sous le prisme judiciaire, un engagement solennel écrit ou oral par lequel une autorité, un agent, promet, jure de remplir fidèlement les devoirs de sa charge ou de son Etat ;

---Le Ministère Public s'intéresse ensuite à l'identité des récipiendaires

Pour terminer, le Ministère Public rappelle aux intéressés que leur responsabilité disciplinaire ou civile ou pénale sera engagée à chaque fois qu'ils iront au-delà de leurs attributions dans l'exercice de leurs fonctions et s'ils se rendront auteurs de détournement de deniers publics, concussion, corruption, abus de fonction et autres infractions prévues et réprimées par la loi ;

---Ainsi, il requiert :

---Qu'il plaise au Tribunal de faire donner lecture par le Greffier audiencier de l'acte de désignation des intéressés, de recevoir leur serment , de donner acte au Greffier audiencier de la lecture de l'acte



COPIE GROSSE

TC
YAOUNDE 1
318978 12 89FE
MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
0001500
TIMBRE FISCAL FISCAL STAMP
CAME 21 129

susmentionné, de lui donner acte de ses réquisitions, de dire que du tout, il sera dressé procès-verbal pour être classé au rang des minutes du Greffe du Tribunal de céans ;

---Reprenant la parole, Monsieur le Président passe au greffier audiencier qui à haute et intelligible voix, donne lecture de la décision de désignation ;

---Reprenant à nouveau la parole, Monsieur le Président a prodigué des conseils et exhortations, aux impétrants avant de passer à la prestation de serment proprement dite ;

--- Lecture de la formule du serment est donnée aux intéressés :

« **JUREZ VOUS SUR L'HONNEUR DE REMPLIR LOYALEMENT ET FIDELLEMENT CONFORMEMENT A LA LOI, LES FONCTIONS QUE VOUS CONFERES VOS DESIGNATIONS EN QUALITE DE SECRETAIRES D'ETAT CIVIL ?** »

---Les récipiendaires, debout, mains droites levées, « **JE LE JURE** »

---Sur ce, Monsieur le Président a rendu conformément à la loi, la décision dont la teneur suit :

- **LE TRIBUNAL** -

----Statuant publiquement contradictoirement à l'égard des parties , en matière civile et en premier ressort ;

---- Donne acte au Ministère Public de ses

réquisitions et à madame le Greffier
audiencier de la lecture de l'acte de
désignation des nommés :

-NJIKI OUETE Achille Roger

-MANGA AYO Ange Julienne

-MBEDE MONGO Roger

-FAGNI NGAMIE Amina Mounira

-ABENA Emilienne Flore

-BEYENE ADIABA André

-NKOUANDOU MEFITNEMBEMOUN

-TOUG- ME YARA Justin

-ETOUNDI MBARGA Jean Franck en

leur qualité de secrétaire d'état de la
commune d'Arrondissement de Yaoundé

Il ;

--- De les renvoyer à l'exercice de leurs
fonctions ;

---- De dire que du tout, il est dressé Procès-
Verbal pour être classé au rang des minutes
du Tribunal de Première Instance de
Yaoundé Centre Administratif ;

---- En foi de quoi le présent procès-verbal
est signé par le Président et le Greffier. /-

En conséquence le Président de la République du Cameroun
Mande et Ordonne à tous les Missiers et Agents d'Exécution
sur ce requis du maître de Jugement à Exécution au
Procureurs Généraux et aux Procureurs près les Tribunaux
de Première Instance d'y tenir la main à tout Commandant
de l'Office du Prêtre main
en Seront également reçus

LE PRESIDENT

LE GREFFIER

Première Grosse Délivrée par Nous
Greffier en Chef Soussigné

Yaoundé, le 07 DEC 2025



Me Ten Mokalo
Marie Flore
Administrateur

